



Intempéries du 19 mai - Catastrophe naturelle



Mise à jour le 02/06/2025 :

La commune de Pins-Justaret a été reconnue par [un](#) arrêté interministériel en état de catastrophe naturelle pour le **phénomène inondations et coulées de boue** lors des intempéries des 19 et 20 mai 2025.

Les personnes concernées par ce phénomène qui n'ont pas encore déclaré leur sinistre disposent de 30 jours à compter du 29 mai pour présenter leur dossier à leur assureur.

La Mairie met à disposition si besoin, une attestation téléchargeable [ici](#)

Plus d'infos sur le [site de la Préfecture](#)